

Conseil Municipal du 3 septembre 2020

Délibération 2020/7-1

Vote pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Proposition des membres titulaires et suppléants

Titulaires

SYLVAIN Marie-Claire
TRINTIGNAC Mireille
BOUCHET Bernadette
AVINENS Jean-Paul
MILAN Edmonde
GUIGON Thierry

Suppléants

CHALIER Jean-François
GILARDIN Bernard
TRIOULIER Chantal
BROUILLET Yves
CONDON Frédéric
TIXIER Laurence

Délibération 2020/7-2

Vote du nombre de membres à la commission du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres à neuf :

- Le Président
- Quatre membres élus au sein du Conseil Municipal
- Quatre membres nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Délibération 2020/7-3

Vote de la mise en place du RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 01/10/2020, et de suppléer selon le rythme de parution, les anciennes dispositions, le régime actuellement en vigueur.
- Selon le cas, le maintien aux fonctionnaires concernés à titre individuel de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} Octobre 2020.

Délibération 2020/7-4

Admission en non valeur : factures eau

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Le Trésor Public a fait une requête en non-valeur des factures d'eau de M. GUERIN Jean-Pierre pour un montant de 182,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de refuser la mise en non-valeur de cette facture.

Délibération 2020/7-5

DM n°1 Budget Commune

Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire d'Auroux, expose qu'afin de créditer certains comptes, et permettre la réalisation comptable de certaines opérations non prévues lors de l'établissement du Budget Primitif, il est proposé d'opérer des virements de crédit

Délibération 2020/7-6

Mise en place d'une convention avec FCA- Les clés foncières et la Safer Occitanie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la mise en place d'une convention avec le bureau d'études FCA- les clé foncières et la Safer Occitanie. Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, à ce qu'un inventaire soit fait.

Madame le Maire sollicitera l'aide départemental à cet effet.

Délibération 2020/7-7

Vente terrain lotissement « Lou Coulumbio »

Madame le Maire donne lecture du mail de la Sté HLM le polygone qui stipule que Mme PARMENTIER se porte acquéreur de la construction qu'elle occupe comme locataire au lotissement Lou Columbio. La commune étant propriétaire du terrain, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de celui-ci et d'en fixer le prix.

L'an dernier, un terrain situé au lotissement Lou Columbio a été vendu au prix de 20 € du m².

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre la parcelle,
- Fixe le prix à 16,67€ HT le m² soit 20,00€ TTC
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente de la parcelle.

Délibération 2020/7-8

Création d'emploi

Pascal DELMAS, 1^{er} adjoint, rappelle à l'assemblée que le 8 Novembre 2019, le Conseil Municipal a voté la création d'une agence postale communale. De ce fait, il y a nécessité de créer un emploi de catégorie C « d'adjoint administratif ».

Le 1^{er} Adjoint propose à l'assemblée la création d'un emploi catégorie C d'Adjoint Administratif, permanent à temps non complet, à raison de 15 heures, pour exercer les fonctions de gestion de l'agence postale communale. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 Septembre 2020.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : Catégorie C

Nouvel effectif : 1 à temps non complet (15 heures)

Rémunération fixée sur la base de l'indice majoré 329.

Le conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 63, article 6413

Délibération 2020/7-9

Gestion de l'Agence Postale Communale

En raison du lien qu'elle a avec une candidate au poste d'adjoint administratif pour la gestion de l'agence postale, Madame le Maire se retire de la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal DELMAS, 1^{er} adjoint, assure dès lors la présidence de l'assemblée et invite le Conseil Municipal à formuler un avis concernant le classement des candidatures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le classement suivant concernant les candidats pour le poste de gestionnaire de la nouvelle agence postale :

- 1) Madame Emilie PIJEAU
- 2) Madame Mélanie BRUN
- 3) Monsieur Hugo CAILLENS

par 1 voix "Abstention",
1 voix "Contre"
8 voix "Pour" :

Le Conseil Municipal prend acte du fait qu'il est prévu, dans un premier temps, la conclusion d'un Contrat à Durée Déterminée d'une durée de 3 mois.